

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

### FINANCES ET FISCALITÉ - AMORTISSEMENT DES BIENS INCORPORELS ET CORPORELS DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (INSTRUCTION M43)

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Florent JARRIAULT, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX, Nicolas VIDEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

#### FINANCES ET FISCALITÉ - AMORTISSEMENT DES BIENS INCORPORELS ET CORPORELS DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (INSTRUCTION M43)

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la circulaire interministérielle du 30 mai 1997 relative à la norme comptable applicable aux services publics de transports de personnes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 qui précisent que lesdits services publics « doivent pratiquer l'amortissement sur l'ensemble de leurs biens immobilisés »,

Vu la délibération n°C-20-06-2017 du 26 juin 2017 fixant la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels liés à l'activité du budget annexe « Transports urbains » et notamment la durée d'amortissement des équipements embarqués dans les véhicules de plus de 3,5 tonnes,

Vu la délibération n°C-28-06-2018 du 25 juin 2018 fixant les durées d'amortissement des vélos et trottinettes à assistance électrique,

Vu la délibération n°C-16-11-2019 du 18 novembre 2019 relative à la durée d'amortissement des adjonctions inhérentes aux véhicules,

Considérant qu'il convient de mettre en adéquation la durée comptable des biens avec la durée d'utilisation physique de ces derniers ; qu'il semble cohérent de distinguer dans l'amortissement technique des vélos, ceux destinés à la location longue durée de ceux en accès libre-service,

Considérant qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour les équipements en cours de construction (dépôt ; station bioGNV ; pôles d'échanges multimodaux),

Considérant que les autres durées d'amortissement restent inchangées,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les nouvelles durées d'amortissement ci-après à compter de l'exercice 2022 :

Vélos en location longue durée en cours d'amortissement et les nouvelles acquisitions	<b>5 ans</b>
Bâtiments (kiosque infos bus, dépôt TAN...)	<b>40 ans</b>

Station Bio Gaz Naturel Véhiculé (GNV)	<b>15 ans</b>
Pôles d'échanges multimodaux (voirie)	<b>30 ans</b>

- Approuve la suppression de la durée d'amortissement ci-après :

Constructions et bâtiments durables	<b>30 ans</b>
-------------------------------------	---------------

- Maintient les durées d'amortissement suivantes :

Vélos en libre-service	<b>3 ans</b>
Matériel informatique	<b>5 ans</b>
Frais d'études	<b>5 ans</b>
Frais d'insertion	<b>5 ans</b>
Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	<b>5 ans</b>
Outillage atelier mécanique	<b>5 ans</b>
Matériel hifi et audiovisuel	<b>5 ans</b>
Véhicules de moins de 3,5 tonnes	<b>7 ans</b>
Equipements embarqués dans les véhicules de plus de 3,5 tonnes (tachographes, girouettes, télécommandes, système de comptage, système de géolocalisation, vidéosurveillance...)	<b>10 ans</b>
Matériel et outillage technique	<b>10 ans</b>
Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique (vidéosurveillance (hors véhicules), pont de levage, station de lavage...)	<b>10 ans</b>
Matériel de bureau	<b>10 ans</b>
Véhicules de plus de 3,5 tonnes	<b>15 ans</b>
Mobilier de bureau	<b>15 ans</b>
Agencement et aménagement des constructions	<b>15 ans</b>
Installations électriques et téléphoniques	<b>15 ans</b>
Mobilier urbain (Abris bus, poteaux, corbeilles, bancs, cadres horaires, panneaux signalétiques...)	<b>15 ans</b>

Agencement et aménagement des points d'arrêt (Mise en accessibilité arrêts de bus, sécurisation, marquage...)	<b>20 ans</b>
---	---------------

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**